Notice sur les travaux scientifiques
du
Docteur Chervin

NOTICE

SUR LES

TRAVAUX SCIENTIFIQUES

DU

DOCTEUR CHERVIN,

CANDIDAT POUR LA PLACE DE MEMBRE TITULAIRE, ACTUELLEMENT VACANTE, A L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

Non verbis, sed factis.



PARIS.
IMPRIMERIE ET FONDERIE DE A. PINARD,
QUAI VOLTAIRE, N° 15.

16 NOVEMBRE 1832.

AVERTISSEMENT.

Cette notice n'était point destinée à l'impression ; je ne l'avais rédigée que pour fournir à la commission des élections de l'Académie royale de Médecine les élémens du rapport qu'elle était chargée de faire sur mes travaux scientifiques. Mais MM. les commissaires ayant pensé que, pour constater mes droits, il était inutile de rappeler les faits qui établissent la moralité de mes recherches sur la fièvre jaune, je me sens dans l'obligation de porter ces faits directement à la connaissance de MM. les membres de l'Académie.

Cette communication est d'autant plus nécessaire, que, le 22 janvier 1828, par suite d'allégations plus qu'inexactes et sur la demande expresse de son secrétaire perpétuel, ce corps savant modifia les conclusions du rapport qu'il avait entendu sur mes documens, en y insérant une clause conditionnelle, qui met gratuitement en question l'exactitude des faits que j'ai recueillis, et qui sont mes principaux titres aux suffrages de l'Académie royale de Médecine.

Paris, le 14 novembre 1832.

NOTICE

SUR LES

TRAVAUX SCIENTIFIQUES

DU

DOCTEUR CHERVIN.

PREMIÈRE PARTIE.

Je publiai, en 1812, une dissertation inaugurale de huit feuilles et demie d'impression, sous le titre de *Recherches médico-philosophiques sur les causes physiques de la polygamie dans les pays chauds, ou Réflexions sur l'opinion de Montesquieu et de quelques autres philosophes qui ont prétendu qu'il naissait dans les climats chauds plus de filles que de garçons, et que les femmes y étaient nubiles à huit, neuf, dix ans, et vieilles à vingt;* par N. Chervin (1).

Cet écrit fut le résultat des recherches auxquelles je m'étais livré pendant plusieurs années, touchant l'influence des climats chauds sur le physique et le moral de l'homme, et sur les institutions civiles, politiques et

(1) Je joins ici un exemplaire de cette brochure, ainsi que de celles que j'ai publiées relativement à la fièvre jaune et au choléra-morbus, en tout dix-neuf.

religieuses. En écrivant cet opuscule, j'eus pour but d'éclairer un point d'anthropologie très important.

En 1813, je fus envoyé à Mayence et dans plusieurs de nos départemens de l'est, par M. le ministre de l'intérieur, pour y combattre le typhus, qui exerçait alors de grands ravages dans ces contrées. L'invasion du territoire français par les armées ennemies interrompit à plusieurs reprises mes observations, qui, cependant, furent assez nombreuses et assez positives pour me convaincre que le typhus est une maladie contagieuse ou transmissible d'individu à individu, sous certaines conditions. Je partageai les dangers de cette mission avec notre honorable confrère M. le docteur Lugol.

Je me rendis, en 1814, dans le Nouveau-Monde, pour m'y livrer à des recherches sur la fièvre jaune en général, et plus particulièrement sur l'importante question de la contagion ou de la non contagion de cette maladie.

J'ai employé à cette investigation huit années consécutives, pendant lesquelles j'ai visité les possessions françaises, anglaises, hollandaises, danoises, suédoises et espagnoles, tant de la Guyane que des Antilles, et le littoral des États-Unis de l'Amérique du nord, depuis la Louisiane jusqu'à Portland, dans l'état du Maine. Mes recherches, dans l'autre hémisphère, ont embrassé un espace de plus de 37 degrés de latitude, à partir de Cayenne.

J'ai eu l'honneur de communiquer à l'Académie royale de Médecine les documens authentiques que j'ai rapportés du Nouveau-Monde sur la contagion ou la non contagion de la fièvre jaune, et dont le nombre s'élève à plus de six cents (1); mais je n'ai point soumis à l'examen

(1) Voir le rapport fait à l'Académie royale de Médecine sur ces mêmes documens, édit. in-8°, p. 6.

de ce corps savant : 1° mes observations personnelles sur cette haute question; 2° un grand nombre de faits relatifs au même sujet, qui m'ont été communiqués de vive voix par des médecins respectables, et que j'ai consignés dans mes notes; 3° une foule de détails que j'ai recueillis sur la topographie médicale des lieux où la fièvre jaune a régné, et qui jettent un grand jour sur les causes de cette fatale maladie.

L'Académie n'a donc connaissance que d'une partie des faits que j'ai recueillis en Amérique sur l'importante question de la contagion ou de la non contagion de la fièvre jaune, et je n'ai pas encore eu occasion de lui faire connaître les recherches auxquelles je me suis livré sur les divers autres points de l'histoire de cette maladie.

Ainsi, par exemple, j'ai recueilli aux lits des malades un grand nombre d'observations particulières, et, dans l'espace de quinze à dix-huit mois, j'ai ouvert, à la Guadeloupe seulement, plus de cinq cents cadavres d'individus qui avaient succombé à la fièvre jaune (1), et j'ai fait ces nombreuses nécropsies malgré les chaleurs des tropiques et les préjugés des habitans du pays, qui me forçaient d'aller faire la plupart de mes ouvertures de cadavres au cimetière, situé à une assez grande distance de la ville, et souvent même d'y faire exhumer, à prix d'argent, les sujets dont je voulais interroger les organes (2).

---

(1) Voir ce que dit à ce sujet le rapport sur mes documens, p. 30, d'après le témoignage de MM. les docteurs Labarbe et Raiffer, témoins oculaires, et M. le docteur Rochoux, dans ses intéressantes *Recherches sur la fièvre jaune*, pag. 72, 155 et 315.

(2) Ces exhumations avaient particulièrement lieu pour les marins des États-Unis, et me coûtaient ordinairement de vingt à trente francs.

Les résultats de plusieurs de ces nécropsies ont été publiés, en 1822, par un membre de l'Académie royale de Médecine, par M. Rochoux, qui a été lui-même témoin d'une partie de mes recherches à la Guadeloupe (1).

J'ai fait en outre un petit nombre d'ouvertures de cadavres à la Nouvelle-Orléans et à Savannah, et mes travaux, dans l'une et l'autre de ces villes, ont été mentionnés honorablement dans deux rapports officiels dont l'un a été adressé aux autorités de Savannah (2), et l'autre à M. le consul de France dans l'État de la Louisiane (3).

Des recherches d'anatomie pathologique faites sur une base aussi étendue, ne pouvaient manquer d'éclairer l'histoire d'une maladie contre laquelle les ressources de l'art ont été jusqu'à ce jour si bornées, et dont la nature est encore le sujet d'une grande dissidence d'opinion. En effet, au commencement de l'épidémie qui sévit à la Guadeloupe en 1816, tous les praticiens de la ville de la Pointe-à-Pître administraient les toniques, et particulièrement le quinquina, dans le traitement de la fièvre jaune, et par ce moyen ils ne faisaient, le plus souvent, qu'aggraver les accidens qu'ils cherchaient à calmer. D'après leur exemple, j'adoptai moi-même cette pratique sur les premiers malades que j'eus à traiter; mais les fâcheux résultats qui en furent la suite, et surtout les

(1) Voyez les pages 72, 79 et 200 de l'ouvrage cité.

(2) *Report to the city council of Savannah, on the epidemic disease of* 1820, by William Waring (published by order of council.) p. 50.

(3) Rapport de la Société médicale de la Nouvelle-Orléans, relativement à la contagion ou à la non contagion de la fièvre jaune, document sollicité par le gouvernement français.

traces à peu près constantes d'inflammation ou de congestion capillaire que je trouvai sur la membrane muqueuse gastro-intestinale des cadavres dont je faisais l'autopsie, me firent bientôt renoncer à un traitement qui me paraissait contraire à la nature de la maladie que j'avais à combattre. M. le docteur Rochoux, et M. Labarbe, autre praticien recommandable, furent les premiers à suivre mon exemple (1), et avant la fin de l'épidémie, la plupart des médecins de la Pointe-à-Pître firent subir de très grandes modifications au traitement tonique qu'ils avaient employé jusque-là contre la fièvre jaune, que l'on combat généralement aujourd'hui à la Guadeloupe par la méthode antiphlogistique. Tel fut en partie le résultat immédiat de mes recherches d'anatomie pathologique dans cette fatale maladie.

Il n'est, je pense, pas de médecin qui ait observé sur un champ aussi vaste que celui sur lequel j'ai porté mes investigations dans le Nouveau-Monde; et le plan que j'ai adopté n'a d'ailleurs été suivi par personne, ni en médecine, ni dans aucune science. J'ai eu la précaution de faire revêtir les nombreux documens que j'ai recueillis sur l'origine et le caractère de la fièvre jaune, des formes les plus authentiques, et de prévenir, par ce moyen, toutes contestations sur les sources d'où ils émanent. J'ai eu, en outre, l'attention de me les faire délivrer par *duplicata*, ou d'en faire faire des copies certifiées, et de me prémunir contre des accidens qui auraient pu me faire perdre mes papiers durant le cours d'aussi longs et d'aussi périlleux voyages que ceux que j'ai exécutés.

(1) Voyez ce que M. le docteur Rochoux dit lui-même à ce sujet dans ses *Recherches sur la fièvre jaune*, p. 344, où il confesse avec candeur qu'il s'était trompé en administrant le quinquina contre cette maladie.

Pendant mon séjour à New-York, en 1821, j'eus une discussion publique, très vive d'abord, avec les médecins du bureau de la santé de cette ville, et ensuite avec ce bureau lui-même, discussion « *dont le résultat dans l'o-* « *pinion fut tout-à-fait favorable au docteur Chervin*, » ainsi que M. le consul de France à New-York l'écrivait officiellement à M. le ministre des affaires étrangères, le 19 mai 1829 (1). J'avais cependant contre moi, dans cette discussion, deux circonstances très défavorables, de me trouver en pays étranger, et d'écrire dans une langue qui n'est point la mienne. Cette polémique, qui parut dans le *National Advocate* (2), journal politique, et dans une brochure de seize pages d'étendue, dont je joins ici un exemplaire (3), produisit un excellent effet, en mettant au grand jour les motifs intéressés qui dirigeaient MM. les médecins de la santé de New-York. On verra, à la page 35 de cette notice, l'aveu que l'un d'eux a fait à ce sujet, dans une lettre adressée à M. le consul de France.

Bien que la fièvre jaune ait été l'objet spécial de mes recherches en Amérique, je me suis cependant occupé, dans les momens de trève qu'elle me laissait, de quelques autres maladies que l'on rencontre principalement

(1) La lettre dans laquelle M. le consul s'exprime ainsi, est une réponse aux questions que le ministre avait adressées à ce fonctionnaire public sur mon caractère moral.

(2) Voyez les numéros de cette feuille des 2, 4, 24 et 29 octobre 1821, et des 2, 6 et 7 novembre de la même année. — Voyez aussi l'*Evening-post* du 9 août et du 7 novembre 1821.

(3) Elle est intitulée : *Remarks on the resolution adopted by the honorable Board of health of the city of New-York on the 6 november inst.* (1821), *in relation to Dr. Nicholas Chervin, a french physician.*

dans les régions intertropicales, telles que la lèpre, l'éléphantiasis, le pian et les terribles accidens produits par l'ingestion des poissons toxicophores des mers équatoriales (1).

Je me rendis, en 1816, au camp des lépreux de l'île de la Désirade (2), près de la Guadeloupe, où je décrivis, aussi exactement qu'il me fut possible, les dégoûtantes affections des malades qui s'y trouvaient alors, et qui étaient au nombre d'environ quatre-vingt-dix.

En 1817 je fis un nouveau voyage au camp des lépreux de la Désirade, et je menai avec moi un peintre qui représenta, au moyen des couleurs, les cas les plus remarquables, soit de lèpre, soit d'éléphantiasis. De mon côté je notai avec soin tous les changemens qui s'étaient opérés dans l'état de ces malheureux malades depuis treize mois que je les avais examinés pour la première fois, et je décrivis également les symptômes que présentaient les malades arrivés au camp pendant ce laps de temps.

J'ai ensuite examiné les lépreux de l'hôpital de Saint-Lazare, établi dans la ville de Santo-Domingo, île de

---

(1) Les maladies vermineuses, si communes dans les régions basses et humides de la zone torride, ont aussi appelé mon attention, et l'ouverture des cadavres m'a convaincu que les convulsions qui font périr un si grand nombre d'enfans dans ces contrées, sont ordinairement causées par la présence des vers dans le canal intestinal.

(2) M. le docteur Janière vient de publier sur cet établissement des observations critiques bien fondées, qui feront sans doute améliorer le sort des malheureux que le gouvernement y relègue. Le mémoire qui renferme ces observations a été adressé à M. le ministre de la marine par la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. (Voir les *Annales* de cette Société, juin 1832.)

Saint-Domingue; ceux de l'hôpital du même nom, qui est situé près de la ville de la Havane, dans l'île de Cube; ceux qui formaient, en 1822, le camp des lépreux de l'ilet *la Mère*, au vent de Cayenne (1); sans parler des nombreux lépreux et éléphantiques que j'ai rencontrés et examinés isolément dans les différentes colonies que j'ai parcourues, et notamment à la Barbade, île si remarquable par les jambes monstrueuses que présentent fréquemment ses habitans, et que pour cette raison on a nommées *Jambes de la Barbade* (Barbadeos legs).

Pendant mon premier voyage en Epagne, en 1823 et 1824, j'ai aussi examiné les lépreux qui se trouvaient alors dans les hôpitaux de Saint-Lazare, de Séville et de Barcelonne. On peut juger, d'après ce qui vient d'être dit, s'il est beaucoup de médecins qui aient été aussi à même que moi de recueillir des observations exactes sur la lèpre et l'éléphantiasis, maladies encore peu connues, et sur lesquelles la science attend de nouvelles lumières. J'espère publier un jour les nombreux matériaux que j'ai rassemblés pour servir à l'histoire de ces repoussantes affections qui enlèvent à la société et à leurs amis un si grand nombre d'habitans des régions équinoxiales (2).

Les poissons vénéneux qui se trouvent en assez grand

---

(1) Lorsque je visitai le camp des lépreux de l'ilet *La Mère*, il y avait environ 60 malades, et je notai les symptômes présentés par 46 d'entre eux. Peu de temps après ma visite, le gouvernement fit transférer ces malades aux îles du Salut, situées à environ 12 lieues sous le vent de Cayenne, et c'est là que se trouve actuellement le camp des lépreux de la Guyane Française.

(2) Lorsque j'étais à Paramaribo, en 1822, on estimait qu'il y avait environ 1200 lépreux dans la colonie de Surinam, ce qui fait à peu près un cinquantième de la population! Une faible par-

nombre dans l'Atlantique équatoriale donnent lieu à des phénomènes trop remarquables pour ne pas avoir fixé mon attention. En voyageant dans les Antilles, j'ai recueilli un grand nombre de faits sur les empoisonnemens qu'ils déterminent, sur les moyens d'y remédier, ainsi que sur les causes présumées des qualités délétères de ces poissons, qui sont d'autant plus dangereux qu'ils forment le plus souvent des mets très agréables. Je me propose de publier un mémoire sur ce sujet d'un haut intérêt, qui est encore, pour ainsi dire, neuf, malgré les détails fournis par Quiros, Poupée Desportes, Byron, Kœmpfer, Pison, Sloane, Ulloa, Catesby, Gumilla, Anderson, Forster, Bernardin de Saint-Pierre, Grant, Milbert, Chapotain, Leblond, Thomas, Clark, Chisholm, et plusieurs autres médecins voyageurs, naturalistes et navigateurs (1).

Après avoir voyagé pendant huit années dans différentes parties du Nouveau-Monde, je rentrai en France

---

tie de ces malheureux était reléguée dans une espèce de lazaret situé sur la rivière Saramacca, à environ 12 lieues de la ville. Les autres étaient libres sur les habitatioos et dans Paramaribo. Les lépreux que le gouvernement hollandais envoie au camp de Saramacca ne sont soumis à aucun traitement. Il en est de même dans nos colonies des Antilles et de la Guyane. On se borne à éloigner les infortunés atteints de la lèpre du reste des hommes, et ils sont condamnés à vivre et à mourir loin de leurs proches et de tout ce qu'ils ont de plus cher.

(1) Mon estimable ami, M. le docteur Janière, a publié récemment à Nantes des *Recherches sur les poissons vénéneux de la Guadeloupe*, où il a exercé la médecine avec succès pendant près de dix ans. Les vues sages et les faits intéressans qu'on trouve dans cet opuscule font regretter que l'auteur ne se soit pas étendu davantage sur ce point important de toxicologie.

en octobre 1822. Peu de temps après, je me rendis en Espagne, malgré la guerre civile qui régnait alors dans une grande partie de ce pays, et la guerre étrangère que la France était sur le point de faire au gouvernement constitutionnel des Cortès (1). Un voyage dans les parties méridionales et orientales de la péninsule devait être le complément de mes recherches sur l'origine et le caractère de la fièvre jaune, et rien ne put m'empêcher de l'entreprendre. Je devais, autant que possible, vérifier

(1) Cette dernière circonstance pouvait surtout compromettre ma sûreté à un très haut degré. Avant mon arrivée à Madrid, j'étais déjà signalé au public espagnol dans l'*Universel* du 9 mars 1823, comme un homme suspect, qui, en se rendant en Espagne, avait un autre but que de se livrer à des recherches sur la fièvre jaune, et que l'on devait par conséquent renvoyer au plus vite de la Péninsule.

Je fis à cette note calomnieuse une réponse très énergique dans le *Patriote espagnol*, du 15 du même mois; et comme M. le rédacteur de l'*Universel* prétendait que j'étais *entre italien et français*, « je lui dis qu'il est dans l'erreur, que je suis entièrement « Français par mon origine, par le lieu de ma naissance, et sur- « tout par mes sentimens patriotiques que je ne craindrai jamais « d'avouer hautement dans quelque pays et dans quelques cir- « constances que je me trouve; *debo decir que yo no soy, como an-* « *uncia* el Universal, entre italiano y francès, *sino enteramente* « *Francès, tanto por mi origen, como por mi nacimiento; y sobre* « *todo por mis sentimientos patrioticos que jamas temeré confesar* « *altamente en cualquier pais ó circunstancias en que me halle.* »

L'accueil peu rassurant que me firent les journaux de Madrid, car l'*Universel* trouva des échos, prouve à quels dangers ma qualité de Français m'exposait en voyageant en Espagne, au milieu des factions et des partis politiques vivement irrités, et lorsqu'une armée française pénétrait dans ce pays pour y renverser le gouvernement existant.

les prétendus faits de contagion qu'on était allé emprunter aux épidémies d'Espagne, et particulièrement à celle de Barcelone, en 1821, puisque ce sont ces mêmes faits qui ont donné lieu à la passation de notre terrible loi sanitaire du 3 mars 1822, et à ses funestes conséquences.

Ainsi que je l'avais fait en Amérique, je visitai en Espagne presque tous les points où la fièvre jaune s'est montrée à différentes époques, dans les provinces de Cordoue, de Séville, de Cadix, de Malaga, de Grenade, de Murcie, de Valence, d'Arragon et de Catalogne.

Je recueillis dans ces nouveaux voyages un grand nombre de faits du plus haut intérêt sur le point en litige, dont ceux qui sont revêtus des formes authentiques se trouvent indiqués d'une manière sommaire dans la deuxième partie du rapport fait à l'Académie royale de Médecine sur mes documens. Quant à ceux qui sont consignés dans mes notes, ils sont également nombreux et positifs; mais je ne les ai point soumis à l'examen de ce corps savant, voulant que son jugement ne fût fondé que sur des pièces irrécusables.

La guerre ayant interrompu mes recherches dans la péninsule, en me forçant à rester enfermé dans Cadix pendant tout le temps que dura le siége de cette place par les Français, je ne pus rentrer dans ma patrie qu'à la fin de décembre 1824. Je débarquai à Marseille où je pris connaissance des cas de fièvre jaune qui eurent lieu dans le port de Pomègue, en 1821, de ceux qui se montrèrent en 1802 à bord du bâtiment américain *la Colombia*, et de divers cas sporadiques de cette maladie qui ont été observés à d'autres époques par les médecins de Marseille. Je pris aussi connaissance des deux lazarets destinés à mettre cette ville à l'abri des maladies réputées contagieuses, ce qui me fut d'autant plus facile qu'on m'obligea de faire une quarantaine de quinze jours dans

un de ces prétendus *palladium* de la santé publique, et de passer par toutes les purifications que MM. les membres de l'intendance sanitaire jugèrent convenable de me faire administrer pour détruire en moi le principe contagieux ou pestilentiel que j'aurais pu apporter de Barcelonne, où la santé publique n'avait probablement jamais été meilleure que pendant l'automne de 1824.

De Marseille je me rendis à Toulon, où j'eus l'avantage de conférer avec plusieurs médecins distingués de ce port, qui me fournirent des renseignemens d'un haut intérêt. J'appris, par exemple, de M. le docteur Fleury, premier médecin de la marine, qu'il y eut, en 1804 et en 1821, quelques cas sporadiques de fièvre jaune à Toulon, et que cette maladie, à laquelle il fut impossible d'assigner une origine étrangère, ne se répandit point.

Avant de quitter le midi de la France, j'allai aussi à Montpellier, et, en faisant ce voyage, j'eus principalement pour but de m'entretenir avec M. le professeur Broussonnet, au sujet d'un certain nombre de malades qu'il observa à l'hôpital militaire de cette ville en 1808 ou 1809, et qui lui présentèrent tous les symptômes de la fièvre jaune: cet honorable médecin me confirma le fait, en ajoutant que cette maladie ne se communiqua à qui que ce fût.

Après mon retour à Paris, j'adressai une pétition à la chambre des députés pour demander l'ajournement de la formation des établissemens sanitaires projetés par suite de la loi du 3 mars 1822, dans la vue de préserver la France de la prétendue contagion de la fièvre jaune. Cette pétition ayant été remise à une époque trop avancée de la session, elle ne fut point rapportée en 1825; je la présentai de nouveau en 1826, et le 11 mars de cette année, après avoir entendu un rapport des plus flatteurs pour le pétitionnaire, la chambre des députés

renvoya ma pétition à M. le ministre de l'intérieur, « *en* « *invitant son excellence à faire examiner avec soin les nom-* « *breuses pièces et documens dont elle était appuyée* (1). »

C'est par suite de ce renvoi que l'Académie royale de Médecine fut chargée de l'examen des documens que j'ai recueillis sur le caractère contagieux ou non contagieux de la fièvre jaune, afin de s'assurer s'ils étaient de nature à motiver l'ajournement de la formation des lazarets, que j'avais demandé dans ma pétition.

Le 15 mai 1827, l'Académie entendit le rapport de la commission qui avait procédé à l'examen de mes documens, et ce corps savant n'a sans doute point oublié que la conclusion finale de ce rapport était ainsi conçue :

« Après avoir pris connaissance de tous les documens « qui lui ont été soumis par M. Chervin ; après les avoir « lus, analysés et discutés un à un, pièce à pièce, votre « commission pense qu'ils méritent l'attention la plus « sérieuse, et qu'ils peuvent influer puissamment sur la « solution négative de la question de la contagion de la « fièvre jaune, telle, au moins, que cette question a été « entendue et discutée jusqu'à ce jour. En un mot, votre « commission est d'avis, pour rentrer dans les termes « mêmes de la demande relatée dans la lettre de Son Ex- « cellence, que les documens recueillis par M. Chervin « *sont de nature à motiver l'ajournement qu'il a demandé dans* « *sa pétition à la chambre des députés, de la formation des* « *établissemens sanitaires projetés d'après la loi du 3 mars* « *1822, pour mettre la France à l'abri de la contagion de la* « *fièvre jaune.* »

L'Académie se rappelle sans doute aussi que cette conclusion remarquable, qui répondait entièrement à ma

(1). Voyez le *Moniteur* du 12 mars 1826.

demande, fut prise à l'unanimité par les dix-sept commissaires présens à la délibération. Quant au dix-huitième, qui était l'illustre professeur Vauquelin, il ne put prendre part à cette importante délibération par cause de maladie, mais son opinion était conforme à celle de ses honorables collègues, d'après ce qu'il me dit, dans une visite que je lui fis à peu près vers cette époque.

Le rapport de l'Académie ayant malheureusement été terminé trop tard, il ne put faire réduire, en 1827, l'allocation demandée pour la formation des établissemens sanitaires projetés.

En 1828 j'adressai à la chambre des députés une nouvelle pétition contre l'érection des lazarets, en appuyant ma demande de la conclusion du rapport fait à l'Académie royale de Médecine sur mes documens. Cette pétition, dont j'eus soin de faire distribuer un très grand nombre d'exemplaires, et qui fut ensuite l'objet d'un rapport des plus favorables et d'un double renvoi aux ministres de l'intérieur et du commerce (1), produisit un très bon effet. Dans sa session de 1828, la chambre des députés reconnut en principe : « Que les lazarets dans « les ports de l'Océan (c'est à dire destinés à empêcher « l'introduction de la fièvre jaune en France), étaient « tout à fait inutiles, et par conséquent que les sommes « très considérables qu'on avait déjà employées à leur fondation, et qu'on demandait encore pour les achever, « avaient été et seraient dépensées en pure perte... » Elle pensa, d'après cela, « que s'il y avait lieu de laisser (au « gouvernement) les moyens d'achever les constructions « de ce genre qui étaient déjà très avancées, il ne fallait « pas du moins accorder ceux d'en commencer d'autres.

(1) Voyez le *Moniteur* du 14 juillet 1828, 1er supplément.

« Elle pensa donc qu'il devait être fait, sur le crédit de-« mandé (pour l'érection des lazarets), une réduction « qu'elle calcula sur cette base, et qu'elle estima devoir « être fixée à 116,000 francs (1) sur les 400,000 deman-« dés (2). » La chambre des pairs sanctionna ensuite cette réduction.

D'après cette décision de nos chambres législatives, le gouvernement ne demanda plus, en 1829, qu'une allocation de 200,000 francs pour les lazarets en construction, et il ne put obtenir des chambres que la moitié de cette somme; encore M. de Martignac, qui était alors ministre de l'intérieur, fut-il obligé d'annoncer à la chambre des députés qu'il ne demandait cet argent que pour achever des lazarets qui étaient en cours de construction, et que son intention n'était pas d'en faire commencer d'autres (3).

En effet, les travaux considérables que l'on avait déjà

(1) Voir le supplément au *Moniteur* du 19 juin 1828, et cette même feuille pour le 14 juillet suivant.

(2) Il est à remarquer que cette réduction fut adoptée malgré un très long discours que M. Hély-d'Oissel prononça, à cette occasion, en faveur de la contagion de la fièvre jaune, dans la vue de persuader à ses honorables collègues, « que le crédit « même demandé par le gouvernement serait insuffisant pour « faire face aux besoins auxquels une prévoyance éclairée devrait « chercher à pourvoir. » (Voir le *Moniteur* du 13 juillet 1828, IIe supplément.)

(3) M. le docteur Gellibert, député de la Charente, proposá à la chambre de retrancher tout le crédit demandé pour la construction des lazarets, et cet amendement, qu'il appuya de faits nombreux et positifs, ne fut rejeté qu'à une très faible majorité; ce qui prouve évidemment les progrès immenses de la doctrine que je soutiens. (Voir le *Moniteur* du 19 juin 1829.)

exécutés pour la fondation des lazarets du Hoc, près du Havre, du rocher Saint-Nicolas, au bas de la Loire, du Perthus, près de Perpignan, du Pas de Béobie, sur la Bidassoa, et probablement de quelques autres, ont été complétement abandonnés. Ainsi, mes efforts ont eu un heureux résultat, malgré tous les obstacles que j'ai éprouvés de la part de l'administration et de plusieurs de ses agens. Par ma longue persévérance, je suis parvenu à sauver à la France des sommes considérables qui non seulement eussent été dépensées en pure perte, mais qui auraient encore servi à consacrer une erreur funeste à la société.

D'un autre côté, depuis quelques années la durée des quarantaines auxquelles sont soumises dans nos ports les provenances des parties de l'Amérique où règne la fièvre jaune, a été considérablement diminuée. Elle n'est plus à présent que de fort peu de jours, et souvent même que de vingt-quatre heures, et il y a, je pense, tout lieu de croire que ces améliorations dans notre système sanitaire sont dues principalement à mes travaux. Le rapport de l'Académie royale de Médecine sur le degré d'importance de mes documens relatifs à la question de la contagion, celui de l'Académie royale des Sciences sur mes recherches touchant la fièvre jaune en général, ainsi que le prix de dix mille francs qui m'a été décerné par ce dernier corps savant, ont servi de texte au commerce de nos places maritimes pour demander hautement et itérativement l'abolition des mesures sanitaires que l'administration lui impose; et finalement l'autorité a été obligée de faire droit, du moins en partie, aux justes réclamations du commerce, et d'abréger considérablement la durée de la quarantaine.

Les discussions que j'ai soutenues, et les divers écrits que j'ai publiés, ont aussi concouru puissamment à cela i

rer l'opinion publique, ainsi que celle de nos législateurs et de quelques membres de l'administration, sur la question de la contagion ou de la non contagion de la fièvre jaune, et, par suite, sur la valeur des mesures préventives mises en usage dans le but de s'opposer à l'introduction de cette fièvre sur le sol de la France. Ces écrits sont plus nombreux que volumineux; en voici les titres suivant l'ordre de leur publication.

1° Pétition contre la formation des établissemens sanitaires projetés d'après la loi du 3 mars 1822, pour mettre la France à l'abri de la contagion de la fièvre jaune; par N. Chervin. 27 mars 1825, une demi-feuille d'impression.

2° Examen des principes de l'administration en matière sanitaire, ou Réponse au discours prononcé à la Chambre des Députés, le 31 mai 1826, par M. de Boisbertrand, directeur de l'administration générale des établissemens d'utilité publique; par N. Chervin. Juillet 1827, dix feuilles et demie d'impression.

3° Réponse au discours de M. le docteur Audouard, contre le rapport fait à l'Académie royale de Médecine, le 15 mai 1827, sur mes documens concernant la fièvre jaune; par N. Chervin. Septembre 1827, deux feuilles un quart d'impression.

4° De la nullité des prétendus faits de contagion observés à Barcelone, en 1821, ou deuxième Réponse à M. le docteur Audouard; par N. Chervin. Décembre 1827, deux feuilles un quart d'impresion.

5° Pétition du docteur N. Chervin contre la formation des lazarets projetés depuis 1822, dans la vue de mettre la France à l'abri de la fièvre jaune. 1er mars 1828, trois quarts de feuille d'impression.

6° Réponse aux allégations de M. le docteur Gérardin, contre le rapport de la commission de l'Académie royale de Médecine chargée de l'examen de mes documens sur la fièvre jaune;

par N. Chervin. Juin 1828, trois quarts de feuille d'impression.

7° Rapport lu à l'Académie royale de Médecine, dans les séances des 15 mai et 19 juin 1827, au nom de la commission chargée d'examiner les documens de M. Chervin concernant la fièvre jaune. — Publié textuellement d'après l'édition de l'Académie, et accompagné de remarques, par le docteur Chervin. Juillet 1828, sept feuilles d'impression.

8° Examen critique des prétendues preuves de contagion de la fièvre jaune observée en Espagne, ou Réponse aux allégations de M. Pariset, contre le rapport fait à l'Académie royale de Médecine, le 15 mai 1827; par N. Chervin. Juillet 1828, quatorze feuilles et demie d'impression.

9° Examen des nouvelles opinions de M. le docteur Lassis, concernant la fièvre jaune, ou Réponse à la brochure que ce médecin vient de publier sur les causes des épidémies en général, et plus particulièrement de celle qui a régné l'an dernier à Gibraltar; par N. Chervin. Avril 1829, trois feuilles et demie d'impression.

10° De l'opinion des médecins américains sur la contagion ou la non contagion de la fièvre jaune, ou Réponse aux allégations de MM. les docteurs Hosack et Townsend de New-York, publiées l'an dernier dans la *Revue médicale*, la *Gazette de France* et le *New-York-Enquirer*; par N. Chervin. Décembre 1829, douze feuilles d'impression.

11° Examen des opinions de M. le docteur Castel, touchant la prétendue contagion de la fièvre jaune, ou Réponse à un écrit intitulé : *De la Contagion dans les affections fébriles*; par N. Chervin. Juillet 1830, trois feuilles et demie d'impression.

Nota. En 1828, lorsque je fus certain que la fièvre jaune régnait épidémiquement à Gibraltar, je demandai au gouvernement à être envoyé sur les lieux pour y recueillir les faits propres à faire connaître l'origine et le

caractère de cette maladie, et je priai en même temps M. le ministre de l'intérieur de vouloir bien y envoyer avec moi un contagioniste. L'administration fit choix de M. le docteur Trousseau pour m'accompagner en cette qualité, et elle chargea l'Académie royale de Médecine de lui désigner un de ses membres pour faire partie de cette commission, et ce fut M. le docteur Louis qui obtint la majorité des suffrages. Les écrits dont les titres suivent sont relatifs à cette épidémie.

12° Lettre à M. le docteur Monfalcon de Lyon, sur la fièvre jaune qui a régné à Gibraltar en 1828; par N. Chervin. Août 1830, deux feuilles et demie d'impression.—Cette Lettre parut d'abord en langue allemande dans un journal de médecine de Berlin.

13° Précis historique de l'épidémie de fièvre jaune qui a régné à Gibraltar pendant l'automne de 1828; par M. Peter Wilson, membre des colléges royaux des chirurgiens de Londres et d'Édimbourg; traduit de l'anglais et accompagné de notes, par N. Chervin. Décembre 1830, cinq feuilles d'impression.

14° Documens recueillis par MM. Chervin, Louis et Trousseau, membres de la commission médicale envoyée à Gibraltar pour observer l'épidémie de 1828. 1831, deux volumes in-8°, formant cinquante-deux feuilles d'impression, accompagnés de cartes et de plans.

15° De l'origine locale et de la non contagion de la fièvre jaune qui a régné à Gibraltar en 1828, ou Réponse à quelques assertions émises par M. Guyon dans la vue d'établir que cette maladie eut une origine exotique; par N. Chervin. Mars 1832, quatre feuilles un quart d'impression.

J'ai encore plusieurs autres brochures à publier sur l'épidémie qui a régné à Gibraltar en 1828, et j'espère que ces écrits jetteront de nouvelles lumières sur la

question de la contagion ou de la non contagion de la fièvre jaune. Ils feront voir, en même temps, comment nos adversaires s'y prennent pour se procurer des faits à l'appui du prétendu caractère contagieux ou transmissible de cette maladie.

Outre les divers opuscules dont je viens de transcrire les titres, et qui ont presque tous pour objet de repousser des attaques portées contre moi, contre le rapport sur mes documens, ou contre la doctrine que je soutiens comme étant l'expression de la vérité, j'ai encore eu à lutter dans différens journaux politiques et scientifiques, et plusieurs fois j'ai été obligé de faire accompagner mes réponses à ces journaux d'une sommation par huissier. C'est ce que j'ai fait notamment pour la *Gazette de Santé*, pour la *Gazette de France*, pour *le Globe*, pour la *Revue médicale* et pour la *Clinique des Hôpitaux*. Je n'ai jamais reculé devant aucun désagrément ni aucun sacrifice, lorsqu'il s'est agi de combattre l'erreur et de rétablir la vérité des faits, que mes adversaires avaient complétement dénaturés, ou représentés de la manière la plus inexacte. Celui qui veut arriver sûrement à un but quelconque doit écarter tous les obstacles qui se présentent sur sa route, et c'est ce que j'ai fait invariablement dans le cours de mes longues et orageuses discussions.

Enfin la censure se rendit elle-même l'auxiliaire de mes antagonistes. Elle mutilait mes réponses, après avoir laissé passer dans toute leur intégrité les attaques de ces messieurs (1). Elle n'épargnait pas même les lettres que

(1) Voir la préface de ma *Réponse au discours de M. le docteur Audouard*.

Voir aussi l'*Exposition des derniers produits de l'industrie de la censure*, p. 30.

j'avais eu l'honneur d'adresser à l'Académie royale de Médecine. Elle en supprima deux qui avaient été lues publiquement devant ce corps savant, dans sa séance générale du 7 août 1827.

Malgré cela, par ma longue et énergique persévérance, résultat d'une conviction profonde, et surtout par la bonté de la cause que je défends, j'ai réduit au silence tous mes adversaires, sans en excepter les docteurs Hosack et Townsend (1), et le public, spectateur impartial de cette lutte, a pu juger de quel côté se trouve la vérité; si c'est dans les rangs de ceux qui soutiennent la contagion de la fièvre jaune, et tout ce qui s'en suit, ou bien chez ceux qui combattent, au contraire, avec force cette doctrine erronée et antisociale. Aussi s'est-il opéré depuis quelques années un changement immense dans l'opinion publique sur cette haute et importante question, et ce changement s'est fait remarquer non seulement en France, mais encore dans les pays étrangers, et principalement dans les états du nord de l'Europe. Ainsi, par exemple, sans sortir de chez nous, que l'on compare l'opinion actuelle des médecins de Paris sur cette grave question, avec celle qu'ils professaient presque universellement lors de ma rentrée en France, en 1825, et l'on verra à quel point elle en diffère.

Aux États-Unis même, où les médecins ont eu tant d'oc-

---

(1) Un professeur distingué de la Faculté de Médecine de New-York m'écrivait, le 18 septembre 1831, en parlant de ma réponse à ces Messieurs : « Bien qu'un peu sévère, elle est juste, et jusqu'à présent je n'ai eu connaissance d'aucune réplique de la part des docteurs Hosack et Townsend : « *Although somewhat severe it is just, and, as yet, I have heard of no reply on the part*

casions d'observer, et ont, en général, si bien observé, j'ai éclairci plusieurs faits de la plus haute importance, qui jusque là étaient restés douteux, même pour les plus ardens non contagionistes de ce pays. Tels sont, entre autres, les faits de Gemantown, de Staten-Island et de Huntington, si souvent cités par le docteur Hosack comme preuves de contagion. Aussi les médecins américains reconnaissent-ils publiquement les services que mes recherches ont rendus à la science et à la société en général : *The services he has rendered to science and the public at large are duly appreciated among us* (1).

Fidèle à ma devise (*non verbis, sed factis*), j'ai opposé aux allégations de mes adversaires des faits incontestables, et ces faits ont frappé dans ses propres fondemens tout cet échafaudage d'erreurs sur lequel reposait naguère la doctrine qui regarde la fièvre jaune comme une maladie contagieuse et importable. Il fallait attaquer l'édifice dans sa base même, et c'est ce que j'ai fait : j'ai démontré, pièces en mains, que tous les faits invoqués à l'appui du système de la contagion sont erronés, inexacts ou mal interprétés.

Aussi, bien que les écrits que j'ai publiés jusqu'à présent soient peu volumineux, et se réduisent à peu près à de la polémique, ils ont cependant eu d'heureux résultats pour la science, pour l'administration et pour le commerce; ils ont surtout préparé les esprits pour la solution générale et définitive du grand problème de la

---

of Drs Hosack and Townsend. » Ces messieurs ont gardé le silence, et c'est ce qu'ils avaient de mieux à faire.

(1) Voir, pour de plus amples détails sur ce point, les p. 170, 171, 172, 173 et 174 de ma *Réponse à MM. Hosack et Townsend*, et les ouvrages qui y sont mentionnés.

contagion ou de la non contagion de la fièvre jaune, solution qui est d'un très haut intérêt, et qui sera sans doute amenée par la publication de l'ouvrage qui doit présenter *in extenso* les résultats de toutes mes observations et de toutes mes recherches sur cette haute et importante question. Si M. Hyde de Neuville était resté quelque temps de plus au ministère, cet ouvrage, qui formera cinq volumes in-4°, serait actuellement publié et jugé. Mais au moment que cet ancien ministre devait, dans l'intérêt de l'humanité, de la science et du commerce, demander au conseil que le gouvernement fît imprimer mon ouvrage à ses frais, il fut renvoyé avec tous ses collègues, et depuis cette époque je n'ai point aperçu d'occasion favorable pour adresser une pareille demande à nos hommes d'état. Espérons que cette occasion se présentera, et surtout qu'elle ne se fera point trop attendre.

DEUXIÈME PARTIE.

Jusqu'ici il n'a été question de mes recherches concernant la fièvre jaune que sous le point de vue matériel; mais cela ne suffit pas : elles doivent être également examinées et appréciées du côté moral. En effet, j'aurais rapporté de mes longs et pénibles voyages mille fois plus de documens que je n'en possède, que je n'aurais rendu qu'un bien faible service à la science, si, comme l'ont prétendu certaines personnes intéressées à parler ainsi, j'avais recueilli ces documens avec partialité, et dans le but de faire triompher une opinion préconçue.

Je ferai d'abord remarquer qu'en me rendant en Amérique je n'avais pas d'opinion arrêtée sur le caractère contagieux ou non contagieux de la fièvre jaune, et que,

loin d'être non contagioniste, ainsi qu'on l'a publié (1), j'étais au contraire beaucoup plus disposé à soutenir la contagion que l'opinion opposée. Ce fait, qui n'est pas sans importance, est attesté d'une manière formelle par un honorable membre de l'Académie royale de Médecine, par M. le docteur Rochoux, qui, comme je l'ai déjà dit, a été témoin de mes recherches à la Guadeloupe, et a connu particulièrement mon opinion sur le point dont il s'agit, pendant tout le temps que je suis resté dans cette colonie (2).

Quant à mon impartialité, elle est, je crois, suffisamment démontrée par ma polémique, par la manière dont se sont évanouies devant les faits toutes les accusations qu'on a portées contre moi, et surtout par le silence accablant auquel j'ai réduit mes adversaires, malgré le puissant appui que leur prêtait l'administration, qui, dans la vue de leur fournir des armes contre moi, a été jusqu'à faire faire une enquête officielle sur ma conduite aux États-Unis d'Amérique et sur mon caractère moral, enquête dont on a eu grand soin, pour le dire en passant, de tenir les résultats secrets.

S'il fallait d'autres preuves de l'impartialité avec laquelle j'ai procédé dans mes recherches sur la fièvre jaune, elles ne me manqueraient point.

---

(1) Voir le discours prononcé à la chambre des députés par M. Hély-d'Oissel, le 10 juillet 1828, et inséré au *Moniteur* du 13 du même mois.

Voir aussi la lettre adressée par le docteur Townsend à M. le baron Portal, président de l'Académie de Médecine, et publiée dans le *New-York-Enquirer* du 4 décembre 1828.

(2) Voir à la p. 83 de ma réponse à MM. Hosack et Townsend, la lettre qu'il m'a écrite à ce sujet.

Dans un discours prononcé le 31 mai 1826 à la chambre des députés, M. de Boisbertrand s'écrie, au sujet de prétendus exemples de contagion qui auraient eu lieu en Amérique : « Ces exemples existent; ils ont été pro- « duits par des médecins du pays que M. Chervin a con- « sultés : et ce dernier, malgré l'opinion qu'il a adoptée, « et qu'il veut faire prévaloir, les a mis sous mes yeux « avec une bonne foi qui lui fait honneur (1). »

La commission de l'Académie royale de Médecine qui a été chargée de l'examen de mes documens, dit, de son côté, en parlant de la manière dont j'ai procédé à mes investigations : « Il reçoit tout, il accueille tout, il con- « signe tout dans ses papiers, et nous présente enfin « avec la plus grande loyauté, nous devons le dire, et « les documens qui seraient contraires à son opinion, et « ceux qui lui sont le plus favorables (2). »

Si je voulais multiplier ici ces témoignages honorables, je ne serais embarrassé que du choix; tous les lieux où j'ai étendu mes recherches pourraient m'en fournir, et la liste en est longue. Qu'il me suffise d'en rapporter quelques uns seulement.

Dès l'année 1821 M. Hyde de Neuville, alors ministre plénipotentiaire de France près les États-Unis d'Amérique, s'exprimait ainsi sur mes travaux, qu'il était en position de connaître mieux que personne : « Nous fai- « sons des vœux, disait-il, pour le succès de l'entreprise « de M. le docteur Chervin; nous la considérons comme « ne pouvant qu'être très utile à l'humanité et au com- « merce, et nous ne saurions donner trop d'éloges à

(1) Voir le *Moniteur* du 2 juin 1826.

(2) Voir son *Rapport*, p. 5, édit. in-8°.

« celui qui a conçu et exécuté un aussi louable pro-« jet (1). »

On sent très bien qu'une exécution même équivoque de ce projet n'eût point obtenu cette haute approbation, donnée officiellement.

Vers la même époque, M. Mathieu Lesseps, alors consul de France à Philadelphie, exprima également son opinion sur les recherches auxquelles je m'étais livré pendant plus de deux mois dans son arrondissement consulaire, qui comprend les états de la Pensylvanie et de la Delaware; mais il l'a fait dans des termes tellement flatteurs, que je ne les rapporte que parce que, dans la position où je me trouve, je dois repousser par tous les moyens possibles les préventions que l'on a cherché à établir contre moi. Après avoir certifié la signature de M. le maire de Philadelphie apposée à l'énorme liasse de documens que j'ai obtenus des médecins de cette ville, M. le consul ajoute :

« Je certifie que j'ai été témoin des travaux admirables « de M. le docteur Chervin pour obtenir les renseigne-« mens les plus utiles au but glorieux et important au-« quel il tend avec une persévérance et une continuité « de soins qui doivent lui mériter la reconnaissance et « l'assistance de tous les peuples et de tous les gouver-« nemens. Pendant son séjour dans mon arrondissement « consulaire, si important pour l'objet des recherches « de M. le docteur Chervin, il s'est mis en rapport avec « les hommes de l'art, les savans les plus distingués et « les plus recommandables par leur érudition, leurs lu-

(1) Voir sa légalisation des signatures des médecins de Washington-city et d'Alexandrie, apposée aux documens que ces messieurs ont bien voulu me fournir.

« mières et leur profonde expérience; il a parcouru tous « les lieux de cet arrondissement où avaient pu se manifester des symptômes du fléau dévastateur qu'il « combat avec tant de zèle et de courage; enfin, il n'a « pas perdu un seul instant de vue le but utile et philantropique pour lequel il a entrepris de si longs et « de si pénibles voyages. Heureux de pouvoir consigner « ici un témoignage de mon estime et de ma vénération « pour M. le docteur Chervin, je forme le vœu que la « plus douce récompense de ses travaux lui soit accor« dée, le suffrage du gouvernement paternel du roi, « auquel rien de ce qu'entreprend de glorieux et d'utile « un de ses sujets n'est étranger. »

Le 11 avril 1823, M. Hyde de Neuville, qui a été si utile à la cause que je défends, prononça à la chambre des députés un discours très remarquable contre la prétendue contagion de la fièvre jaune, et dans lequel se trouve le passage suivant :

« Je prie les ministres, disait-il, dans l'intérêt de la « France, dans celui de l'Europe entière, de faire impri« mer aux frais du gouvernement l'ouvrage que se pro« pose de publier le docteur Chervin, qui vient de par« courir à ses frais les deux Amériques, et qui rapporte « de ce voyage non des systèmes, non des théories, mais « des faits, encore des faits, rien que des faits ; faits at« testés par les certificats motivés de plus de deux cents « médecins, d'hommes qui, pendant vingt, trente an« nées, ont pu suivre, observer dans tous ses phé« nomènes cet épouvantable fléau, que l'imagination « et le préjugé veulent rendre encore plus funeste aux « hommes (1). »

(1) Voir le *Moniteur* du 13 avril 1823.

Un pareil langage ne prouve assurément point que j'aie mis de la partialité en procédant à mes recherches, et que j'aie voulu faire triompher une opinion préconçue aux dépens de la vérité; car lorsqu'il s'exprimait ainsi sur mes recherches, M. Hyde de Neuville connaissait parfaitement quelle avait été ma manière d'agir aux États-Unis, et il avait lu et examiné les deux cents et tant de documens que j'avais déjà recueillis, lorsque j'eus l'honneur de le voir à Washington-city, en avril 1821.

Depuis 1823, M. Hyde de Neuville a encore donné plusieurs fois son approbation à mes travaux, en appelant sur eux l'attention de la chambre des députés et celle des ministres (1), ce qui annonce qu'il est fortement pénétré de leur importance, et, par conséquent, de la manière loyale et consciencieuse dont ils ont été exécutés.

Enfin, qu'il me soit permis de consigner ici ce que cet illustre non contagioniste m'écrivait de l'Étaog, près de Sancerre, le 19 juillet 1831, en réponse à une lettre dans laquelle je lui parlais de l'enquête officielle faite aux État-Unis d'Amérique sur ma conduite et sur mon caractère moral, en le priant de vouloir bien m'adresser un exposé de son opinion sur l'un et l'autre de ces points.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vois que vous éprouvez de nouvelles difficultés; je n'en suis point surpris : *les vérités sont comme les fruits, il faut qu'elles mûrissent.* Je répète ici des paroles que je prononçai à la chambre des députés, à l'occasion de cette même fièvre jaune qui vous donne tant de soucis, et qui vous assure une si

(1) Voir notamment le *Moniteur* du 2 juin 1826.

belle page dans l'histoire de la science; car le momont viendra où justice complète vous sera rendue. On ne fera plus d'enquête *sur votre conduite, sur votre caractère moral;* on saura que *seul, à vos frais*, vous avez, au milieu de périls et de contrariétés de tous genres, entrepris de rendre un immense service à l'humanité; on saura apprécier cette généreuse persévérance sans laquelle le préjugé que vous combattez serait encore, et long-temps, funeste à l'industrie des peuples, et vous recevrez, même de vos contemporains, le juste tribut d'éloges qui vous est dû.

« Ne perdez point courage, Monsieur; rappelez-vous Galilée réduit à s'écrier, en frappant la terre du pied : « *E pur si muove.* » Répondez à vos détracteurs : « *Et cependant la fièvre jaune n'est point contagieuse.* » Puis faites imprimer vos nombreux documens, et, si vous le pouvez, ceux de vos adversaires.... et attendez; vous n'aurez pas long-temps à frapper d'impatience la terre du pied, le fruit sera bientôt mûr, je crois pouvoir le prédire.

« Vous me demandez, Monsieur, un exposé de mon opinion sur votre conduite, sur votre caractère moral et sur vos travaux pendant votre séjour aux États-Unis. Vous ajoutez :

« Si, par hasard, il vous était parvenu sur mon « compte quelques rapports défavorables, je vous prie« rais très instamment de ne point les passer sous silence; « car ce n'est point mon éloge que je viens vous deman« der, mais un exposé fidèle de ce que vous avez pu « apprendre sur moi et sur la manière dont j'ai procédé « à mes investigations, pendant les deux ans que j'ai « passés aux États-Unis. La haute position que vous oc« cupiez alors dans ce pays, comme ministre du roi, « vous mettait à même d'être mieux informé que per« sonne de ce qui me concernait. »

« Ma réponse, Monsieur, est facile. — Votre conduite aux États-Unis a toujours été celle d'un homme estimable ; votre caractère moral m'a toujours paru répondre en tout à votre conduite, et j'ai été à même de me convaincre du zèle éclairé et consciencieux que vous avez mis à poursuivre vos utiles travaux, et à procéder à toutes vos investigations.

« Je ne suis plus, Monsieur, qu'un pauvre ilote au milieu de cette patrie qui me fut et me sera toujours si chère ; je ne sais donc point si cet exposé pourra vous servir ; mais, à tout événement, je saisis avec plaisir cette occasion que vous m'offrez de vous donner un nouveau témoignage de ma parfaite estime. »

Cette lettre est très explicite, et le caractère loyal de son auteur et sa noble franchise ne peuvent manquer de donner un grand poids au témoignage qu'elle renferme.

Le 19 mai 1829, M. le consul de France à New-York écrivait à M. le ministre des affaires étrangères, en réponse aux questions que ce ministre lui avait adressées, relativement à moi. « J'ai été témoin à Baltimore qu'il (le doc- « teur Chervin) apportait la plus religieuse impartialité « à recueillir les opinions des médecins les plus éclairés « sur l'importante question à la solution de laquelle il « a, pour ainsi dire, consacré sa vie. »

Je terminerai ce que j'avais à dire sur le côté moral de mes recherches, par ce que m'écrivait, le 4 mai 1831, M. le ministre du commerce et des travaux publics, au sujet de l'enquête officielle que le gouvernement a fait faire aux États-Unis d'Amérique sur ma conduite dans ce pays, sur mon caractère moral, ainsi que sur la question de la contagion ou de la non contagion de la fièvre jaune.

« Je me plais, au reste, dit-il, à reconnaître que les

« résultats des informations qui ont été prises aux États-« Unis sont entièrement à votre avantage, et que les té-« moignages les plus respectables s'accordent à prou-« ver que votre conduite dans ce pays a toujours été « honorable, et que vous ne vous êtes point écarté « dans vos recherches du respect pour la vérité, ni d'au-« cun des devoirs d'un médecin consciencieux (1). »

On vient de voir que, de l'aveu de M. le ministre lui-même, l'enquête officielle que le gouvernement a fait faire aux États-Unis d'Amérique sur ma conduite dans ce pays et sur mon caractère moral a tourné entièrement à mon avantage. Eh bien! je crois pouvoir affirmer qu'il en a été de même pour la partie de cette enquête qui avait pour objet l'état présent de la question

---

(1) Ainsi qu'on le voit, l'impartialité que j'ai apportée dans mes recherches est établie par le témoignage même des agens du gouvernement. Si j'avais voulu invoquer celui des médecins des États-Unis, je l'aurais trouvé exprimé en termes non moins favorables dans plusieurs de leurs publications. Voici, par exemple, ce qu'on lit dans un journal rédigé par une réunion de médecins distingués de Philadelphie, qui ont été témoins de la manière dont je procédais à mes investigations.

« La visite que le docteur Chervin a faite à cette ville est en-« core présente à nos souvenirs..... Le zèle, la fidélité, l'impar-« tialité, le soin et la candeur avec lesquels il a rempli, pendant « qu'il était parmi nous, les devoirs de sa mission volontaire, « sont de sûrs garans de son habileté à remplir cette tâche, et de « l'entière confiance que l'on peut mettre dans le résultat de ses « travaux: *The visit of Dr. Chervin to this city is fresh in our* « *recollections..... the zeal, fidelity, impartiality, diligence and* « *candour with which he executed, while with us, the duties of* « *his volontary mission, are the sure quarantees of his ability for* « *its performance, and of the entire faith that may be reposed in*

de la contagion ou de la non contagion de la fièvre jaune aux États-Unis, et dont le but était évidemment de contrôler mes recherches dans ce pays, de s'assurer si je m'étais montré historien fidèle, si je n'avais point négligé de recueillir les faits qui pourraient paraître contraires à l'opinion que j'ai adoptée.

Le gouvernement a reçu sur cette question de nombreux documens, dont quelques uns sont du plus haut intérêt. Ces documens ont été fournis par les sociétés de médecine du pays, par des médecins consultés isolément, et par nos consuls, dont chacun a fait au ministre un exposé de l'opinion de la Faculté de son arrondissement sur le point en litige. Plusieurs d'entre eux lui ont également fait connaître l'opinion des autorités locales sur ce sujet, ainsi que celle de la masse de la population.

On peut se faire une idée de l'importance des renseignemens qu'a reçus l'administration sur ce sujet, par le passage suivant d'une lettre de M. le consul de France à New-York à M. le ministre des affaires étrangères, en date du 15 janvier 1829. Après avoir rappelé son précédent envoi de documens relatifs à la fièvre jaune, M. le consul ajoute :

« Je m'empresse aujourd'hui de vous transmettre une « lettre du docteur Quackenbos, qui a été médecin de « la Santé de New-York pendant près de dix ans. Cette « lettre, par laquelle ce praticien distingué s'avoue cou-

---

« *the results of his labours.* » (Voir *the American Journal of medical Sciences*, 1829, p. 524.)

Ce que j'ai fait lorsque j'étais parmi nos honorables confrères de Philadelphie, je l'ai fait partout ailleurs; je n'ai jamais eu qu'une seule et même ligne de conduite, celle qui a pour but la vérité.

« pable d'avoir, pour des motifs d'intérêt, refusé de « donner son opinion au docteur Chervin, est d'une « bien grande importance pour la question dont le gou- « vernement de Sa Majesté s'occupe; en même temps « qu'elle fait honneur à l'homme qui ne craint pas de « se rétracter publiquement pour obéir, a-t-il dit, à la « voix de sa conscience, dont les remords l'ont pour- « suivi constamment et rendu misérable depuis 1821. »

On sent de quel poids doivent être, en effet, dans la question dont je m'occupe, des pièces qui renferment de semblables aveux, et l'on ne peut s'empêcher de regretter que le gouvernement ait résisté à toutes les instances que j'ai faites auprès de lui pour obtenir la publication de ces mêmes pièces, et que, lorsque j'ai voulu les faire imprimer à mes frais, il se soit formellement refusé à m'en donner communication.

Quant à M. le docteur Quackenbos, mentionné dans la lettre de M. le consul de France, il est un des médecins de New-York avec lesquels j'eus des discussions pendant mon séjour dans cette ville, et qui ne voulurent point me communiquer, par écrit, le résultat de leur expérience sur la contagion ou la non contagion de la fièvre jaune, dans la crainte de perdre leurs places de médecins du bureau de Santé, places qui leur valaient à chacun un traitement annuel de mille dollars (1).

Ici se termine ce que j'avais à dire sur mes recherches relatives à la fièvre jaune.

TROISIÈME PARTIE.

J'ai eu l'honneur d'adresser quelques propositions au gouvernement concernant la peste et le choléra-morbus;

(1) Voir la p. 8 de cette notice.

qu'il me soit permis de les rappeler dans cette notice, pour montrer que j'ai du moins fait acte de bonne volonté à l'égard de ces deux dernières maladies. Je regrette que l'autorité ne m'ait pas mis à même de faire plus : l'humanité, la science et les contribuables n'auraient pu, je pense, que gagner à l'emploi des moyens que j'ai proposés dans le but d'arriver à la connaissance du mode de propagation de ces deux terribles fléaux.

Dans sa séance du 7 septembre 1830, l'Académie royale de Médecine ayant décidé qu'il serait écrit en son nom à M. le ministre de l'intérieur pour l'engager à faire faire des expériences dans le lazaret de Marseille, à l'effet de s'assurer si la peste est transmissible par les marchandises, ou de toute autre manière, j'eus l'honneur d'annoncer à ce corps savant, le 10 du même mois, que, dans le cas où sa proposition serait accueillie, je me soumettrais moi-même à toutes les expériences que le gouvernement jugerait convenable de faire faire dans le but de connaître quel est le mode de propagation de la peste. Je priai en même temps le conseil d'administration d'avoir la bonté de transmettre à M. le ministre de l'intérieur la proposition que je venais de lui faire.

« Je n'ai, ajoutai-je, point d'opinion arrêtée sur le « caractère contagieux ou non contagieux de la peste. Je « n'ai pas eu occasion d'observer cette fatale maladie, ni « même de visiter les contrées où elle exerce ses ravages. « Tout ce que je puis dire, c'est que la grande majorité « des médecins qui l'ont vue, soit dans le Levant, soit « sur la côte septentrionale de l'Afrique, soutiennent « qu'elle est contagieuse. Il en est même plusieurs qui, « ayant eu l'avantage d'observer la peste et la fièvre « jaune, admettent la contagion comme un attribut de la « première de ces maladies, et la rejettent, au contraire, « pour la seconde de la manière la plus absolue. Tels sont,

« entre autres, deux médecins celèbres, M. le docteur « Bancroft et M. le docteur Savaresy, qui ont écrit sur « sur l'une et l'autre de ces affections. »

Le 15 du même mois, le conseil d'administration de l'Académie m'annonça, en termes obligeans, qu'il allait adresser une copie de ma lettre à M. le ministre de l'intérieur ; mais il paraît que ce ministre n'a pas cru devoir agréer ma proposition, car je n'ai jamais reçu de lui aucun appel à cet égard.

Bien que dans le cours de mes voyages je n'eusse point été à même d'observer le choléra-morbus épidémique, je n'avais néanmoins négligé aucune occasion de m'éclairer sur le caractère de cette maladie, soit par mes conversations avec des médecins qui l'avaient étudiée dans l'Indostan, soit par la lecture de plusieurs écrits publiés sur ce sujet depuis 1817. Mes recherches et mes méditations sur ce nouveau fléau m'ayant porté à penser qu'il ne se propage point par contagion, et que par conséquent les cordons de troupes, les lazarets et les quarantaines ne sauraient en préserver ni les individus, ni les populations, je soutins cette doctrine en 1827, dans ma réponse à M. de Boisbertrand (1) qui présentait le choléra-morbus comme un nouveau motif pour nous hâter de construire les lazarets projetés, dans la vue d'opposer une barrière à la fièvre jaune (2). La cruelle expérience quo

(1) Voir les pages 125, 126 et 127 de cet écrit.

(2) Le 21 mai 1827, M. de Corbière, alors ministre de l'intérieur, disait à la chambre des députés « que dans le cas que « nous serions assez heureux pour que nos lazarets ne nous ser- « vent plus contre la fièvre jaune, ils nous seraient fort utiles « pour nous préserver du choléra-morbus. » (*Moniteur* du 23

nous venons d'acquérir, au sein même de cette capitale, justifie pleinement l'opinion que j'énonçai alors.

L'an dernier, lorsque le choléra-morbus sévissait avec une grande violence sur plusieurs points du littoral de la Baltique, et que l'idée de sa prétendue contagion répandait déjà la terreur parmi nous, je proposai au gouvernement de faire faire, au moyen d'effets qui auraient servi aux individus atteints de cette maladie, des expériences directes, hors de l'influence épidémique, et sur une très grande échelle, afin de constater le caractère contagieux ou non contagieux de cette redoutable affection. Je demandai, en même temps, à me soumettre moi-même le premier à toutes les expériences qui seraient indiquées par nos corps savans; mais M. le ministre du commerce et des travaux publics rejeta ma demande, en se fondant sur les motifs les plus étranges, ainsi qu'on peut le voir par ma correspondance avec lui sur ce sujet, dont je joins ici un exemplaire.

Si ma demande eût été accueillie, elle aurait produit un bien immense. Nous nous serions convaincus, il y a plus d'un an, par les expériences qu'elle avait pour objet, que les hardes des cholériques ne transmettent point le choléra; et dès lors le public se serait rassuré contre la prétendue contagion de cette maladie, et le gouvernement lui-même aurait pu affranchir notre commerce déjà si opprimé, si languissant, de beaucoup d'entraves et de grands sacrifices, et aujourd'hui nous ne verrions probablement pas nos voisins prendre contre nous des mesures préventives, rigoureuses, dont nous ne saurions

---

mai 1827.) L'expérience nous a malheureusement appris à juger de leur utilité comme préservatifs de ce fléau.

du reste nous plaindre, puisque nous leur en avons nous-mêmes donné l'exemple.

Le désir d'arriver à la vérité et de la faire triompher rend persévérant. Malgré le rejet de ma première demande concernant le choléra-morbus, au commencement de mai dernier, je m'adressai de nouveau à M. le ministre du commerce et des travaux publics, et je lui proposai de former une commission spéciale qui aurait eu pour objet de recueillir les faits qui peuvent établir si cette maladie nous est venue du dehors et si elle se propage par contagion. M. le ministre du commerce rejeta encore cette fois-ci ma proposition, en me disant, entre autres choses, que « *le résultat que j'avais en vue ne peut être que l'ouvrage du temps.* » J'ai réfuté victorieusement les divers motifs qu'il allègue à l'appui de son refus, comme on peut s'en convaincre par l'exemplaire ci-joint de ma correspondance avec lui sur ce sujet.

Ainsi qu'on vient de le voir, j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour éclairer les hautes questions de science et d'hygiène publique qui se rattachent à la fièvre jaune, à la peste et au choléra-morbus. Si jusqu'ici mes efforts n'ont pas encore obtenu un succès complet, la faute en est à l'autorité ou à ses conseillers, et non à moi, qui ai eu à lutter non seulement contre les nombreuses difficultés inhérentes à des questions aussi ardues, mais aussi contre toutes celles qui m'ont été suscitées par l'administration et par ses agens, dans le but de défendre, envers et contre tous, leur système erroné de la contagion, système que j'ai frappé à mort en prouvant qu'il ne repose que sur des faits controuvés, inexacts ou mal interprétés.

Je dirai, en terminant cette notice, que j'ai entrepris d'une manière tout-à-fait spontanée les recherches auxquelles je me livre exclusivement depuis dix-sept ans,

et que je les ai faites entièrement à mes frais, excepté la mission que j'ai remplie à Gibraltar, en 1828. Les sacrifices de tous genres que j'ai été obligé de faire pour exécuter de pareils travaux sont immenses; leur étendue n'est surpassée que par l'importance de la question qui les a motivés, et dont la solution intéresse au plus haut degré l'humanité, le commerce et les relations des peuples. Si l'on voulait d'ailleurs une preuve du désintéressement et de l'indépendance que j'ai montrés dans le cours de mes dispendieuses investigations, on la trouverait aux pages 74, 75 76 et 77 de ma réponse aux docteurs Hosack et Townsend, de New-York. Les faits que j'ai consignés dans cet endroit parlent un langage clair et positif qui sera aisément compris de tout homme dont l'ame est ouverte à d'autres inspirations qu'à celles des intérêts matériels

Tels sont mes travaux; l'Académie jugera maintenant s'ils me rendent digne d'être admis dans son sein. Quant à moi, je regrette que l'intérêt de la vérité m'ait mis dans l'obligation d'exposer des faits et de rapporter des témoignages qui me touchent d'une manière aussi immédiate.

Paris, le 10 octobre 1832.

CHERVIN, D. M. P.

P. S. J'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de M. le rapporteur de la commission des élections de l'Académie, les originaux des divers documens manuscrits qui se trouvent mentionnés dans cette notice.

Paris, le 14 novembre 1832.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE A. PINARD,
QUAI VOLTAIRE, N° 15.